

**PETIT  
GUIDE  
PRATIQUE**



**DU  
BÉNÉVOLE  
TRUFFIEN**



# QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ?

- Une association loi 1901 est un groupement d'au moins 2 personnes mettant en commun des moyens matériels et humains dans un but autre que celui de partager des bénéfices.
- Ce groupement est composé de membres (adhérent.e.s) qui élisent un Conseil d'Administration (CA) pour les représenter. Au sein de ce CA sont désigné.e.s des dirigeant.e.s (le bureau) : Président.e, Trésorier.e, Secrétaire... Ce sont les représentants légaux de l'association.

## LA TRUFFE ET LES OREILLES, L'ORIGINE

### QUI ?

Elle fut fondée par des individus issus de diverses associations (Toones, Chanson, Ishtar...) ou groupes de la vie culturelle de Bourg-en-Bresse, dans le but de monter des événements culturels et d'obtenir de la municipalité la création d'une salle de concerts.

Jusqu'à la construction de la Tannerie, l'association a organisé de nombreux concerts dans différents lieux de la ville (Vinaigrerie, Rue de la Paix...etc.)

En 1999, La Truffe et les Oreilles signe pour 5 ans une première Délégation de Services Publics (DSP) avec la municipalité de Bourg-en-Bresse en vue de gérer la future Scène de Musiques Actuelles (SMAC).

### POURQUOI ?

L'objet de l'association est : « La promotion et la diffusion de spectacles vivants, l'aide à la pratique amateur et professionnelle, l'organisation de rencontres, d'échanges et de formations. »

Cet objet recouvre de nombreuses activités : organisation de concerts, aide à la répétition, résidences, centre ressources, infos...etc., développées dans le projet associatif validé chaque année par l'Assemblée Générale.

C'est au sein de différentes commissions que se discute et se réalise le projet de l'association : accompagnement des musiciens, vie associative, communication,...

C'est l'équilibre entre l'engagement des salariés de la Truffe et la participation active de ses bénévoles qui permet le bon fonctionnement du lieu et de l'association. En effet, notre asso a besoin de soutien durant les soirs de concert, mais aussi de personnes acceptant de s'engager et de prendre davantage de responsabilités, notamment au sein du CA.

D'où vient le nom de l'association ?

Lors d'une grosse réunion de brainstorming, plusieurs noms avaient été proposés.

Les deux qui faisaient l'unanimité étaient « LA TRUFFE », pour mettre en avant la capacité de l'asso à dénicher de nouveaux groupes, fouiner, mais aussi pour signifier « on n'est pas des truffes, faites-nous confiance ! » ; et « LA MUSIQUE ET LES OREILLES » pour avoir une référence directe au monde musical.

Au final, un mix des deux a été adopté, donnant le nom que l'association porte encore aujourd'hui : « La Truffe et les Oreilles ».

*Anecdote : les premiers mois, des coups de fil ont été reçus au bureau pour avoir des renseignements...pour du toilettage pour chiens !*



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'organe décisionnel de l'association. C'est lui qui choisit les orientations majeures du projet associatif et artistique.

Le Conseil d'Administration se réunit en moyenne une fois par mois.

Au sein du CA, plusieurs membres constituent le « bureau » : Président.e, vice.s-président.e.s, trésorier.e.s, secrétaire.s,...

Le Conseil d'Administration est élu par les membres de l'association pour deux ans, lors de l'Assemblée Générale. Toute personne adhérente à « La Truffe et les Oreilles » peut se présenter au Conseil d'Administration, sous réserve qu'elle soit à jour de sa cotisation, et qu'elle ait au moins 2 trimestres de présence dans l'association.

Les membres du CA se partagent également le rôle du « responsable soirée » pour chaque événement organisé par la Truffe et les Oreilles. Afin de veiller au bon déroulement de la soirée, il ou elle vérifie que tou.te.s les bénévoles sont présent.e.s et à leurs postes, mais peut aussi assurer un remplacement ponctuel, et comptabilise les caisses du bar et de la billetterie avec les salarié.e.s concerné.es. en fin de soirée.

# LES SALARIÉ.E.S

Une équipe de 14 salarié.e.s (temps plein et temps partiel), embauché.e.s par l'association, est en charge de faire tourner le lieu au quotidien.

Alexandra Leroi : Assistante de communication web

Anne Huiton : Directrice de la programmation

Béatrice Besset : Chargée de la communication, de la diffusion et des relations publiques

Benji : Chargé de la gestion du bar

Charly Esposito : Régisseur technique

Elodie Plassard : Chargée d'accueil public, de billetterie, responsable des bénévoles et coordinatrice RSE

Gilles Garrigos : Directeur de la Tannerie

Isabelle Daujat : Chargée de l'entretien des locaux

Jordane Gaillard : Responsable des locaux de répétitions et de l'accompagnement des pratiques

Julie Rudelin : Chargée de l'action culturelle

Mosa : Régisseur des locaux de répétitions

Peyot : Directeur technique

Rabelais : Chargé d'accueil des artistes et cuisinier

Virginie (Vic) Michel : Chargée des productions vidéo & assistante comptabilité & social

# ET LA TANNERIE DANS TOUT ÇA ?

## LE LIEN ENTRE LA TANNERIE (LE LIEU) ET LA TRUFFE ET LES OREILLES (L'ASSO)

La Truffe et les Oreilles est l'association en charge de la gestion de La Tannerie.

La Tannerie est une Scène de Musiques Actuelles (SMAC) appartenant à la ville de Bourg-en-Bresse. Elle a été inaugurée en novembre 2001. La municipalité délègue totalement la gestion, l'organisation et les risques financiers et juridiques à l'association la Truffe et les Oreilles dans le cadre d'une Délégation de Services Publics (DSP). Cette convention fixe les droits et les devoirs des 2 parties concernées (Mairie + La Truffe et les Oreilles).

Parrallèlement, la Mairie demande le versement d'un loyer annuel pour l'occupation du lieu.

En cas de non-application de l'un ou l'autre des articles, la Ville peut « dénoncer » la convention, c'est-à-dire qu'elle peut nous retirer la gestion de la salle. En revanche, si la Truffe et les Oreilles respecte les termes du contrat, la Ville ne peut la dénoncer sans verser des dommages et intérêts. La DSP est une contrainte mais aussi une garantie.

Tous les 5 ans, le renouvellement de la convention impliquera la mise en concurrence avec d'autres structures.

La DSP actuelle a été signée au printemps 2015, et sera renouvelable en 2021.

Moyens financiers / Partenaires Publics et Privés

Dans le cadre de la DSP, la Truffe et les Oreilles reçoit le soutien financier de :

- La Ville de Bourg-en-Bresse
- le Ministère de la Culture (DRAC Rhône-Alpes)
- le Conseil Régional Rhône-Alpes
- le Conseil Départemental de l'Ain

et des financements privés tels que le CNV.

La Tannerie est financée par de l'argent public (subventions), il ne se gaspille pas. La Truffe et les Oreilles se doit d'être vigilante et transparente quant à l'utilisation de ces fonds publics.





# ÊTRE BÉNÉVOLE À LA TANNERIE, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

Nous voici dans le vif du sujet !

Être bénévole pour la Truffe et les Oreilles signifie être acteur du bon déroulement du concert : les bénévoles sont PARTOUT ! Une fois dans les coulisses de la Tannerie, vous avez le choix entre différentes possibilités... Vos missions, si vous les acceptez :

## LE COMPOSTAGE :

Posté.e juste après le comptoir de billetterie, le ou la bénévole préposé.e au compostage doit :

- Accueillir le public
- Valider les tickets d'entrée et les invitations
- Tamponner la main des spectateurs
- Vérifier que chaque personne qui entre a soit un ticket à valider, soit un tampon sur la main.

Vous n'avez pas à vous sentir gêné.e de faire « barrage » au public pour contrôler son droit d'entrée : c'est votre rôle !

Il est très important de tenir ce poste avec vigilance toute la durée du concert, et ce, quelle que soit l'affluence.

## LA BILLETTERIE :

Ce poste n'est nécessaire qu'en cas de prévision de forte affluence. Si besoin, il sera indiqué sur le Kifékoï. Il s'agit de :

- Suppléer la personne en charge de la billetterie
- Remettre les invitations suivant la liste
- Si besoin, informer les spectateurs (horaires de passage des groupes...)

## L'AIDE CUISINE :

- Donner un coup de main à Rabelais sur des tâches simples (épousser, couper des fruits et légumes,...).
- Faire la vaisselle

### Important :

Ce poste demande une présence sur toute l'après-midi le jour du concert !



## LE SERVICE REPAS :

Les artistes, salarié.e.s et bénévoles inscrit.e.s sur la soirée mangent ensemble avant ou après le concert. Il faut donc :

- Mettre la table (couverts, pain, boissons, serviettes...)
- Assurer le service des plats (en moyenne 40 couverts)
- Débarrasser la table, laisser le lieu du repas propre
- Faire la vaisselle (utilisation du lave-vaisselle) + casseroles

### Présence nécessaire à l'heure indiquée sur le Kifékoï

NB : ce poste implique que vous mangiez souvent en décalé par rapport au reste de la tablée, car il faut régulièrement vérifier si les autres convives souhaitent être resservis, vérifier qu'il ne manque pas de l'eau, du pain ou du vin sur les tables, etc.

## LE BAR :

- Servir les boissons.
- Gérer l'encaissement des commandes
- Laver et essuyer les verres
- Aider Benji dans le nettoyage du bar en fin de concert (table, bar, etc...)



# CODE D'HONNEUR DU BÉNÉVOLE

L'équipe des salarié.e.s, aussi performante et investie soit-elle, ne peut suffire à faire fonctionner un tel équipement : il est donc nécessaire et indispensable de s'appuyer sur les bénévoles pour assurer une activité régulière.

- Le bénévole est **garant de l'image** de l'association La Truffe et les Oreilles et du lieu public qu'est la Tannerie.
- **Pas de blabla inutile**  
Le bénévole est aussi porte-parole de l'association et du lieu. Attention, donc, à ne **pas véhiculer des informations erronées** ! Avant de donner de mauvaises infos, **on s'oriente vers les personnes référentes**.
- Il est important de **respecter la confidentialité** de certaines informations internes à l'association.
- Pour la cohésion de l'association, la présence du bénévole est souhaitable au maximum sur les **réunions bénévoles, réunions d'association** et à **l'assemblée générale**.
- Comme n'importe quel citoyen.ne, le bénévole se doit de **respecter la loi**, a fortiori pour préserver un lieu auquel il tient (interdiction de fumer, abus de boissons, produits illicites).
- Dans certains cas, il doit **savoir dire non à ses amis**.
- Chaque poste du Kifékoï a un.e référent.e salarié.e pour la soirée : Benji pour le bar, Elodie pour la billetterie et le compostage, Rabelais pour l'aide cuisinière et le service repas. Pour le bon fonctionnement de l'événement, le bénévole doit **avertir le référent salarié de son absence temporaire sur son poste**.
- **Faire des pauses oui, mais pas s'enfuir de son poste** ! Le bénévole qui s'absente de son poste ne doit pas oublier de revenir aider ses petit.e.s camarades (qui souhaitent peut-être eux aussi faire une pause!). Dans le même registre, il est appréciable qu'un.e bénévole seul.e en poste ne soit pas laissée à l'abandon en cas d'affluence.
- Le bénévole doit **aider au respect des règles de fonctionnement du lieu**.
- La **polyvalence** dans les tâches et la prise d'initiative peuvent être les bienvenues ! S'il y a besoin n'hésitez pas à aider les Truffien.ne.s qui sont dans la galère même si ce n'est pas votre poste prédéfini.
- Pour certains postes, il peut être nécessaire de **se former** (pour le bar par exemple).
- Le bénévole est le meilleur outil de **communication** : un bénévole amenant 3 ou 4 spectateurs au concert (ami.e.s ou parents) X 50 bénévoles = une salle pleine !
- **Une inscription sur le Kifékoï est un engagement** ! Si tu t'inscris sur un poste, cela signifie qu'on compte sur toi et que ton absence peut poser de graves problèmes d'organisation !
- **Tout le monde ne vous connaît pas** ! Le port du badge bénévole est nécessaire pour que tout le monde vous repère facilement.

TOUT MANQUEMENT AU CODE D'HONNEUR PEUT ENTRAINER  
L'EXCLUSION DU BENEVOLE.

## NOTA BENE, SVP !

Il est fondamental de **respecter les heures de RDV.**

Une inscription sur les Kifékoï représente un engagement sur la soirée, les salarié.e.s et les autres bénévoles comptent sur vous pour le bon déroulement du concert.

Merci de faire le nécessaire non pour vous présenter à l'heure, et pour tenir votre poste jusqu'au bout.

Notez également que les horaires sont notés à titre indicatif : il peut arriver que votre mission soit plus longue que prévue, en fonction des aléas du métier !

## MISSION ULTRA IMPORTANTE : LA COMMUNICATION !

C'est par ce biais que les concerts sont connus de tou.te.s.

### Facebook :

La Tannerie possède une page fb (/latannerie). N'hésitez pas à liker cette pages et inviter la terre entière à en faire de même.

Partagez les événements ou au moins portez un intérêt à ces derniers pour qu'ils apparaissent sur votre fil d'actu.

### Flyage concert autre salle :

Quand vous allez voir des concerts, passez par la case Tannerie pour prendre des flyers et/ou affiches à déposer dans la salle.

### Commèrage :

Parlez de la Tannerie autour de vous ! Vous serez étonné.e.s de voir que ce lieu n'est pas forcément connu de tou.te.s (et même à Bourg).

Ces missions font vraiment parties des plus importantes de toutes !  
Le plus gros du travail se joue en amont des concerts et non pendant !





## LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION VIS-À-VIS DES BÉNÉVOLES

Parce qu'être bénévole, ce n'est pas seulement donner de son temps, mais aussi apprendre, échanger, vivre des moments de convivialité...

### **Le respect et l'écoute :**

Via les différents temps de réflexion, de concertation, de décision (CA, Bureau, Réunions bénévoles, Réunions d'association, Grosse Truffe...) et de travail en commun, l'association privilégie l'écoute et le respect de chacun.e dans un esprit de convivialité et d'échange. Votre avis est toujours le bienvenu.

### **La sécurité :**

l'association est assurée pour tous les bénévoles à jour de leur cotisation, pendant les activités de la Tannerie mais aussi à l'extérieur lorsqu'ils sont en mission au nom de la Truffe et les Oreilles.

### **La formation :**

Celle-ci peut prendre différentes formes :

- la formation technique (son+ lumière)
- administrative (la loi 1901 ; l'administration du spectacle vivant...)
- l'ouverture à de nouvelles formes artistiques (découvertes de différents styles musicaux...)

### **L'information :**

Tout ce qu'il faut savoir sur

- [www.la-tannerie.com](http://www.la-tannerie.com)
- le site Facebook de la Tannerie, et la page « secrète » réservée aux bénévoles.
- instagram de la Tannerie

### **Les festivités :**

Vous avez accès aux tarifs réduits des salles du REZO (La Cave à Musique à Mâcon, La Péniche à Chalon, Le Moulin de Brainans à Poligny) sur présentation de votre pass bénévole, voire à des invitations !

### **Le tutorat :**

Chaque nouvel.e adhérent.e est accompagné.e par les référent.e.s bénévoles, les membres du CA et l'équipe de salarié.e.s pour faciliter son intégration, sa connaissance de l'association et ses prises de responsabilités.





# DEVENIR BÉNÉVOLES, MODE D'EMPLOI

Vous voilà désormais bien informé.e.s du fonctionnement de l'association.  
Envie de tenter l'aventure ?

Pour être membre de la Truffe et les Oreilles, il faut en faire la demande auprès de l'association, par le biais d'un formulaire qui vous sera remis sur simple demande. Pour les mineurs, une autorisation parentale écrite est obligatoire.

NB : pour adhérer à l'association, il faut avoir minimum 16 ans.

Tout membre de l'association s'acquitte d'une cotisation pour la saison d'un montant de 15 € : celle-ci comprend l'adhésion à l'association ainsi qu'une couverture en cas d'accident. Nous vous remettrons alors votre pass bénévole, véritable sésame vers le chemin des musiques actuelles !

## ÇA Y EST, C'EST FAIT ? WELCOME DANS LA TEAM BÉNÉVOLES !

Maintenant, qu'est-ce qui se passe ?

### INSCRIPTIONS KIFEKOI

Vous pouvez vous inscrire sur le Kifékoï !

Pour cela, demandez le lien du Kifékoï en ligne à l'adresse suivante : [benevoles@la-tannerie.com](mailto:benevoles@la-tannerie.com). Le lien qui vous est transmis concerne tout le trimestre, il y a un onglet par mois. Il restera épinglé sur la page Facebook des bénévoles. Le tableur est modifiable par toute personne qui en a le lien : merci de ne pas le communiquer à des personnes extérieures à l'asso. Quand vous vous inscrivez, veillez à bien noter votre nom dans les cases adéquates (vous pouvez mettre 2 noms par ligne si besoin). Merci de prêter attention à ne pas modifier les cases contenant les dates, heures et nombre de bénévoles !

Les horaires peuvent également être modifiés après vos inscriptions : pensez à jeter un coup d'œil préventif ! ;-)

### DES MOTS DOUX TOUTES LES SEMAINES !

Quand il manque des bénévoles sur le Kifékoï, une relance mail est faite. Il se peut que l'appel soit également lancé sur la page du groupe Facebook des bénévoles.

Des mails d'informations vous parviendront régulièrement, pour des postes vacants sur les plannings de soirées, mais aussi pour vous informer des réunions, des apéros bénévoles, et pour vous transmettre diverses informations.

# LES TEMPS FORTS

Les rendez-vous que tout bénévole qui se respecte doit noter dans son agenda !

Les apéro-bénévoles :

Entre deux et trois fois par saison, les bénévoles et salarié.e.s se retrouvent pour un moment convivial hors les murs de la Tannerie. Cela permet d'échanger, d'apprendre à se connaître, en dehors des temps de concerts.



L'Assemblée Générale :

Chaque association est tenue d'organiser une Assemblée Générale une fois par an. C'est le moment où les bilans financier et moral sont présentés, où les grandes orientations du projet sont définies, et où le Conseil d'Administration est élu (pour plus d'infos, voir la partie « Conseil d'Administration »).

Elle est ouverte à tou.te.s : adhérent.e.s, élu.e.s, partenaires sont invité.e.s, mais tout le monde a le droit d'y assister.

Seuls les adhérent.e.s à jour de cotisation peuvent voter les bilans, les grandes décisions et élire le Conseil d'Administration, d'où l'importance de votre présence lors de cette AG.



## ET LE RÉZO ?

« La Tannerie » travaille en REZO avec trois autres salles :

- La Péniche, à Châlon-sur-Saône
- La Cave à Musique, à Mâcon
- Le Moulin de Brainans, à Brainans

Grâce à votre pass bénévoles, vous avez le droit au tarif réduit pour chaque concert organisé par les salles du REZO.

Depuis quelques saisons, nous avons également mis en place un système « d'échange » de bénévoles. Le principe est simple : vous pouvez aller découvrir le fonctionnement des salles en leur proposant vos services de bénévolat pour une soirée (ou plus!).

Pour toute information, contactez Elo.





#### LE PASS BÉNÉVOLE :

Chaque fois que tu es inscrit.e sur le Kifekoi, le port de ton badge est obligatoire, quel que soit ton poste !

Ainsi, tu seras facilement identifié.e comme bénévole auprès du public, des autres bénévoles, des salarié.e.s, et du responsable soirée.

## POUR TOUT INFORMATION :

Elo : [benevoles@la-tannerie.com](mailto:benevoles@la-tannerie.com)

Association La Truffe Et Les Oreilles

La Tannerie 123 place de la vinaigrierie 01000 Bourg-en-Bresse

[www.la-tannerie.com](http://www.la-tannerie.com) | [facebook.com/latannerie](https://facebook.com/latannerie)

LICENCES 1/1048882 2/1048876 3/1048877 - CODE APE 9002Z

Merci au photo club bressan & Eric Sztelma pour les clichés illustrant ce document.

